



## VILLE D'ÉTAMPES

### DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2026-11

**OBJET : Signature d'un contrat avec l'Association Les Amis de Lenny Bruce pour le spectacle « Le Ticket » à l'Espace Jean Carmet le samedi 14 février 2026 à 20H30**

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Ville de signer un contrat avec l'association Les Amis de Lenny Bruce pour organiser le spectacle « Le Ticket » à l'Espace Jean Carmet le samedi 14 février 2026 à 20H30,

**CONSIDÉRANT** la volonté de Madame Catherine LAURENCE, Présidente de l'association Les Amis de Lenny Bruce, de répondre à cette demande,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer un contrat avec l'association Les Amis de Lenny Bruce, représentée par Madame Catherine LAURENCE en sa qualité de présidente, domiciliée 20 Place du Change – 84 000 AVIGNON

**ARTICLE 2** : De permettre aux prestataires de mener à bien cette mission, en contrepartie de la somme de 2 400 euros TTC correspondant au frais (prestation, déplacements, logistique).

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Madame Catherine LAURENCE, Présidente de l'association Les Amis de Lenny Bruce

Fait à Étampes, le **23 JAN. 2026**



Franck MARLIN  
Maire d'Étampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : **26 JAN. 2026**

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20260123-VI-DEC-2026-11-AU  
Date de télétransmission : 23/01/2026  
Date de réception préfecture : 23/01/2026